

Termes de référence

Agent de dépistage communautaire VIH/VHC/ Syphilis

1) Contexte

L'Association Tunisienne de Lutte contre les Maladies Sexuellement Transmissibles et le Sida (ATL MST Sida Tunis), créée en 1990, est la première association de lutte contre le VIH/sida en Tunisie. L'ATL Tunis est pionnière dans le domaine de la prévention auprès de la population générale, populations à haut risque et dans la promotion de l'approche réduction des risques (RdR) liés à l'usage de drogues injectables.

2) Objectifs

- Accélérer la riposte au VIH en Tunisie ;
- Sensibiliser les populations clés à l'importance du dépistage VIH/VHC / Syphilis;
- Récolter des données sur la séoprévalence des populations clés en Tunisie ;
- Améliorer la prise en charge et l'orientation des personnes vivant avec le VIH ;

3) Principale attribution

L'agent doit dépister les personnes se présentant à l'ATL MST SIDA TUNIS. Il doit procéder au test rapide VIH et/ou VHC /Syphilis selon les procédures enseignées pendant la formation, indiquer le résultat du test aux bénéficiaires et effectuer l'orientation vers le test de confirmation pour les cas positifs. Il doit toujours veiller à respecter l'anonymat du bénéficiaire, la charte éthique et éviter toute stigmatisation ou discrimination.

4) Relations opérationnelles

L'agent de dépistage reçoit ses directives du Chargé de programme population clé et coordinatrice générale de l'ATL MST sida Tunis.

Il doit travailler en coordination, avec tout le personnel de l'ATL MST sida Tunis, le personnel des Centres d'Accompagnement pour la Prévention de l'ATL, et les éducateurs pairs de l'ATL

5) Description des tâches

- Accueillir les bénéficiaires souhaitant se faire dépister
- Effectuer le test rapide VIH et/ou VHC / Syphilis
- Remplir le questionnaire de dépistage selon les réponses des bénéficiaires ;



- Rappeler les risques de transmission et les moyens de prévention du VIH et du VHC / Syphilis
- Répondre aux interrogations posées par les bénéficiaires concernant le VIH/sida et le VHC / Syphilis
- Indiquer le résultat du test aux bénéficiaires ;
- Conseiller et orienter les bénéficiaires vers le test de confirmation si le test rapide est positif ;
- Enregistrer et archiver tous les résultats de façon à ce qu'ils soient recensés par le PNLIS ;
- Tenir l'inventaire des tests rapides reçus et des tests rapides utilisés.
- Respecter l'anonymat et la confidentialité des bénéficiaires, ainsi que la charte éthique l'activité du dépistage.

6) Profil et qualifications requises

- Ayant une expérience minimum 2 ans dans le milieu associatif et particulièrement dans des associations travaillant avec les populations à comportement à haut risque.
- Ayant une bonne connaissance du contexte national et international de lutte contre le VIH/SIDA (situation, intervenants, politiques)
- De préférence expérience dans le milieu de la santé.
- Bonne capacité d'écoute et de communication.
- Capacité à travailler sous pression, de façon autonome et rigoureuse.

***Les dossiers de candidature (composés d'un CV et une lettre de motivation en arabe ou en Français) doivent être envoyés par courrier électronique À l'adresse suivante :
atlsidatunis@gmail.com mentionnant en objet : Candidature pour le poste é « Agent de dépistage communautaire »***

Le dernier délai de réception des candidatures est fixé le 01 Septembre 2023 à 12h00 (Heure de Tunis).



Tout dossier incomplet ou reçu en dehors du délai établi sera considéré irrecevable et ne sera pas examiné.

N.B : pour ceux qui veulent déposer leur dossier en format papier veuillez noter que vous avez la possibilité de se diriger directement au bureau d'ordre de 9 h00 h à 17 h de lundi au vendredi tout en mentionnant sur l'enveloppe ***Candidature pour le poste « Agent de dépistage communautaire »***

Seul.e.s les candidat.e.s retenu.e.s seront contacté.e.s.